

Commune d'Aigneville

Réunion 18 février 2022

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 février 2022

Convocations du 10 février 2022

Monsieur Stéphane Delabre ouvre la séance à 18 h 00 à la mairie

Séance sous la présidence de Monsieur Stéphane Delabre, Monsieur le Maire étant indisponible.

Présents : Monsieur Stéphane DELABRE, Madame Janine GROGNET, Monsieur Jacques DESTOBBELEIR, Monsieur Alain BONVALET, Madame Gwénaëlle BRIET, Madame Christine BRUTELLE, Monsieur Francis DELIGNIERES Monsieur Christophe DEPOILLY, Monsieur Jim TAVERNIER, Madame Martine TOMASI.

Absents excusés : Monsieur Michel DEQUEVAUVILLER, Madame Elsa CUBIZOL, Madame Marine PLOCH, Monsieur Vincent TELLIER.

Monsieur Michel Dequevauviller a donné procuration à Monsieur Stéphane Delabre.

Madame Elsa Cubizol a donné procuration à Monsieur Francis Delignières.

Madame Marine Ploch a donné procuration à Madame Gwénaëlle Briet.

01 : Désignation du Secrétaire de Séance :

Le conseil a nommé Madame Martine Tomasi secrétaire de séance.

Monsieur Stéphane Delabre indique que le quorum est atteint avec 10 membres du conseil municipal présents et trois procurations données.

En l'absence de Monsieur Le Maire, certains points seront reportés à la prochaine séance du conseil.

Monsieur Stéphane Delabre informe le conseil des prochaines réunions prévues :

Information échanges et finances : le 23 février à 18 h 00.

Monsieur Christophe Depoilly demande que les documents soient transmis au conseil quelques jours avant ce rendez- vous. Monsieur Stéphane Delabre répond que cette demande sera transmise à Monsieur le Maire.

Réunion de conseil le Jeudi 3 mars à 18 h 00.

02 : Procès-verbal : Approbations :

Procès-verbal du 8 octobre 2021

Procès-verbal du 10 décembre 2021

Ce point est reporté à une date ultérieure.

3 Délégation du maire : Information

Ce point est reporté à une date ultérieure.

4 Personnel Communal : Information sur les contrats, absences...

Ce point est reporté à une date ultérieure.

Commune d'Aigneville

Réunion 18 février 2022

5 Personnel Communal : Délibération sur le renouvellement du contrat du centre de gestion pour l'assurance du personnel communal

Monsieur Stéphane Delabre demande au conseil municipal de délibérer pour le renouvellement du contrat pour les agents **CNRACL** : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et **IRCANTEC** : l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques.

Taux des agents Ircantec : Actuellement il est de 0.95 %, pour le nouveau contrat il passerait à 1.50 %, montant réglé en 2021 : 188.90 €

Taux agents CNRACL : Actuellement il est de 7.51 % pour le nouveau contrat il passerait à 8.10 % montant réglé en 2021 : 9 436.58 €

Ce contrat est dans le cadre d'un groupement de commandes mené par le Centre de Gestion de la Somme pour l'assurance des risques statutaires, Contrat allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Monsieur Stéphane Delabre, rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Monsieur Stéphane Delabre expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

✓ Décide par 13 voix pour d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans date d'effet du 01/01/2022 au 31/12/2025

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité, Paternité-Adoption ; maladie ordinaire

✓ Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

6 : Finances : autorisation de contracter un emprunt pour les travaux de la rue des Chasse Marées

Monsieur Stéphane Delabre indique que la commune a donné son accord à la CCV pour la réalisation des Travaux de la rue des Chasse Marées.

Les montants des travaux s'élèvent suivant l'estimation : H.T : 365 000 € TTC : 438 000 €

Travaux d'intérêt communautaire :

Montant H.T 153 933.59 €

Part commune fond de concours H.T : 69 027.53 €

Travaux hors intérêt communautaire :

Montant : H.T 211 066.41 € et en TTC : 253 279.69 € TTC

Commune d'Aigneville

Réunion 18 février 2022

Part communale travaux intérêt communautaire et hors intérêt communautaire et SAV : en H.T. :
280 093.94 € + TVA à avancer 42 213.28 €

Monsieur Stéphane Delabre rappelle les informations données lors de la réunion d'informations finances du 21 janvier à tout le conseil sur l'emprunt à contracter pour ces travaux.

Monsieur Stéphane Delabre explique que les taux d'emprunt sont actuellement en hausse et que nous avons pu bloquer un taux raisonnable jusqu'à demain, nous devons en délibérer.

Après négociation avec les banques, nous avons 3 propositions pour un prêt de 230 000 € sur 20 ans taux fixe annuité annuelle.

Caisse d'épargne : 1.34 % frais de dossier 345 €

Banque postale : 1.34 % frais de dossier 345 €

Crédit agricole : 1.37 % Frais dossier 345 €

Monsieur Francis Delignières ne comprend pas pourquoi nous n'avons pas contracté le prêt en septembre 2021, les taux étaient encore plus bas qu'actuellement

Monsieur Stéphane Delabre répond que Monsieur le Maire avait pris contact avec les banques l'an dernier en septembre à titre indicatif. C'est désormais le moment de contracter l'emprunt, puisque les travaux vont débuter prochainement cette année.

Monsieur Stéphane Delabre rappelle que nous nous sommes engagés sur les travaux de la Rue des Chasse Marées avec la CCV. A ce jour nous n'avons pas encore pris de décision concernant l'effacement de réseau et l'éclairage public ; ces points seront examinés lors de la réunion d'information échange finances du 23 février en présence de Monsieur Le Maire.

Monsieur Francis Delignières demande pourquoi nous ne contractons pas un prêt avec le Crédit agricole.

Monsieur Stéphane Delabre explique que nous avons effectivement déjà des emprunts auprès du Crédit Agricole depuis de nombreuses années mais que celui-ci ne pouvait pas s'aligner sur le taux proposé par la caisse d'Epargne .

✓ Après discussion, le conseil décide, par 13 voix pour, de demander à la Caisse d'épargne de nous octroyer un prêt de 230 000 € taux fixe de 1.34 % sur 20 ans, avec échéance annuelle.

✓ Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier de prêt.

7 - Travaux : décision sur les travaux de l'église St Martin : vitraux paratonnerre et coq

Lors de la réunion d'information et finances du 21 janvier 2022, les membres du conseil étaient d'accord pour valider des devis concernant les travaux de l'église.

Restauration du vitrail numéro 7 à l'église

Devis prix TTC : vitrail N° 7

13 853.44 € TTC restauration

7 326.72 € TTC protection

6 112.80 € TTC échafaudage

Soit un total de 27 292.96 € TTC, soit en H.T 22 744.13 €,

Subvention 60 % :

30 % département et 30 % région soit une subvention totale de : 13 646.47 €,

Reste à la charge communale : 22 744.43 € H.T – les subventions de 13 646.47 € soit 9 097.66 € sur le HT.

Devis pour le paratonnerre et croix :

23 910 € TTC soit 19 925 € HT

Subvention 60 % : soit 30 % de la région et 30 % département :

Subvention des 60 % : 11 955 €

Commune d'Aigneville

Réunion 18 février 2022

19 925 € HT moins les subventions 11 955 €
Soit une charge communale de 7 970 € sur le H.T.

Coût pour les deux projets,
Reste à la charge de la commune :
Vitreaux 7 : 9 097.66 € H.T
paratonnerre et coq 7 970 € soit un total de 17 067.66 €, TVA à avancer de 8 533.83 €.

Dans le budget communal 2021, le conseil a décidé d'affecter la somme de 20 000 €, cette dépense n'a pas été engagée.

Le conseil doit acter cette décision

✓ Le conseil par 13 voix pour décide de passer ces commandes pour des travaux sur l'église St Martin d'Aigneville.

8 Affaires Générales : Décision suite à l'information sur le devenir de l'école maternelle

Ce point est reporté à une date ultérieure.

9 – Affaires générales : délibération pour le renouvellement de la convention CAF

Madame Janine Grognet rappelle au conseil que ce point a été exposé lors de la réunion d'information d'échanges finances du 21 janvier 2022.

La CAF nous demande de délibérer pour le renouvellement du contrat jusqu'au 31/12/2025.

Une convention territoriale globale est à signer pour le renouvellement pour la prestation CAF pendant les centres de loisirs, sous les mêmes conditions.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce point

✓ Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler le contrat territorial global et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

10 Commission : Investissement, sécurité et vie économique

Ce point est reporté à une date ultérieure.

11 Commission : De la cohésion sociale culture enfance et jeunesse

Ce point est reporté à une date ultérieure.

12 Commission : De la gestion de l'espace rural

Ce point est reporté à une date ultérieure.

13 Dates à programmer :

Réunion Conseil
Commission investissement, sécurité et vie économique
Commission de la cohésion sociale, culture enfance et jeunesse
Commission de la gestion de l'espace rural

Ce point est reporté à une date ultérieure.

14 Droit d'initiative :

Ce point est reporté à une date ultérieure.

Séance levée à 18 h 40

Commune d'Aigneville
Réunion 18 février 2022

Nom Prénom	Présent / Absent	Signature
Michel Dequevauviller	Absent excusé	
Stéphane Delabre	Présent	
Janine Grognet	Présente	
Jacques Destobbeleir	Présent	
Alain Bonvalet	Présent	
Gwenaëlle Briet	Présente	
Christine Brutelle	Présente	
Elsa Cubizol	Absente excusée	
Francis Delignières	Présent	
Christophe Depoilly	Présent	
Marine Ploch	Absente excusée	
Jim Tavernier	Présent	
Vincent Tellier	Absent excusé	
Martine Tomasi	Présente	